

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 4 octobre 2012 à 20 heures 15

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Patrick AYME, Robert BERTRAND, Robert CHEVALIER, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Mme Martine LAUBEPIN, Mme DESGRANGES Sabine.

Travaux parking vieux village et pourtour église de Margerie :

Monsieur le Maire propose le programme 2013 de travaux sur la voirie communale et les différents devis établis par la société POYRY :

- Aménagement du tour de l'église de Margerie : 5 026,50 € HT
- Aménagement d'un parking à Colonzelle 11 076,50 € HT

Monsieur le Maire propose de confier à la Communauté de Communes du Pays de Grignan le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le programme 2013 sur la voirie communale, présenté par Monsieur le Maire ;
- décide de confier à la Communauté de Communes du Pays de Grignan le soin de réaliser ce programme, au nom et pour le compte de la commune, sur fonds propres ;
- décide de demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux HT de 16 103 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et toutes pièces relatives à ce programme.

Modification du règlement du PLU pour la zone A et zone UB

- Zone A : Il s'agit de rendre possible, en application des nouvelles réglementations, l'évolution du bâti existant en zones agricoles et naturelles (extensions mesurées, création encadrée de piscines et d'annexes). Pour se faire il est donc nécessaire de modifier le PLU pour créer des secteurs Ah et Nh à l'intérieur des zones A du PLU de la commune.

- Zone UB : Afin de contrôler les densités dans une partie des zones UB du P.L.U., notamment pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et pour assurer la cohérence entre capacité des réseaux et potentiel de logements, il est souhaitable d'introduire une densité maximale sur une partie des zones UB, par la définition d'un COS et/ou d'un CES.

PVR les Condamines : point sur la situation financière de la 1^{ère} tranche

BILAN FINANCIER

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	RECETTES	MONTANTS
Budget Commune	54634,02	61939,33	Participations propriétaires	81 714,20 €
Budget eau assainissement	65315,53	78044,14	subvention (FDAC)	11 585,00 €
			TVA	17 196,55 €
TOTAL DEPENSES	119949,55€	139983,47 €	TOTAL RECETTES	110 495,75 €

TVA

OPERATIONS	MONTANTS	TAUX	TVA RECUPEREES
Voirie 2004	12 955,31 €	15,482%	2 005,74 €
Voirie 2005	15 507,34 €	15,482%	2 400,85 €
E.U. (Assainissement)	41 358,70 €	15,482%	6 403,15 €
A.E.P. et E.U. Antenne	6 771,18 €	15,482%	1 048,31 €
E.P. (Eaux pluviales)	5 557,81 €	15,482%	860,46 €
A. E. P.	22 678,46 €	15,482%	3 511,08 €
Ayglon niche terrassement	478,40 €	15,482%	74,07 €
Niches compteurs	825,96 €	15,482%	127,88 €
voirie 2011	4 941,31 €	15,482%	765,01 €
TOTAL			17 196,55 €

FONCIER NON-CONSTRUIT

Nom des propriétaires	Parcelle		surface réelle
	n°	surface	
	B		
BOMPARD Claude	116	3190 m ²	3030 m ²
LONG Indivision	103	3560m ²	1700 m ² en zone UB
			1753 m ² en zone UB1
TOTAL			6483 m²

Questions diverses :

- Evolution des tarifs service eau assainissement :
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des tarifs Eau et Assainissement.
Le Conseil municipal délibère et décide de fixer, à compter du **au 5 octobre 2012**, les tarifs de la façon suivante :

Eau :

- Abonnement annuel 80,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé..... 0,99 €
- Droit de branchement au réseau..... 752,40 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...)..... 1 368,00 €

Assainissement :

- Abonnement annuel 54,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé..... 0,67 €
- Droit de branchement au réseau..... 1 397,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...)..... 2 540,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

- Organisation de la cantine dans l'Espace Peyrolles : réception des claustras et chaises, les tables seront livrées courant octobre. La cantine fonctionnera dans la salle de l'espace Peyrolles dès réception de l'ensemble du matériel.
- Ossuaire Communal : mise en place d'un ossuaire communal dans le cimetière, afin de déposer les restes de sépultures à la suite, par exemple, d'une procédure de reprise de concession. Il est décidé d'affecter à cette opération les emplacements n° 104 et 116

- Périscolaire demande de commencer le périscolaire à 7h30. bilan du sondage : 3 familles sont intéressées occasionnellement (Mme Arlanne a trouvé une solution de garde). Il est décidé en tant que de besoin d'ouvrir le périscolaire à partir de 7h30 le matin. Les parents sont invités à se faire connaître en Mairie.
- Devis numérisation des actes d'état civil : ARC solutions 1794€ TTC. La mairie de Montségur utilise déjà ce système, une visite sera organisée.